

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 11

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Renouvellement convention remboursement de l'accompagnatrice du car. - DE_2019_041

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la commune de Piégut pour le remboursement du salaire + charges de l'accompagnatrice du car scolaire, cette dernière est renouvelable par tacite reconduction chaque année scolaire.

Il propose de renouveler cette convention pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De renouveler la convention permettant le remboursement du salaire + charges de l'accompagnatrice du car pour l'année scolaire 2019/2020.
- Que le remboursement sera demandé en juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 004-210402343-20190711-DE_2019_041-DE